



PREFECTURE

Direction
des Services du Cabinet

Bureau de la
représentation de l'État et
de la communication
interministérielle

Rodez, le 20 juillet 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dispositif Calamités Agricoles

Sécheresse 2017

Mise en paiement d'un acompte

L'ensemble des dossiers de demande d'indemnisation déposés par les exploitations agricoles qui détiennent des surfaces fourragères dans l'une de ces 72 communes reconnues sinistrées par arrêté ministériel du 29 mars 2018 portant reconnaissance du caractère de calamités agricoles a fait l'objet d'une instruction individuelle.

Aujourd'hui, l'instruction de ces dossiers est en très grande partie achevée et un acompte égal à 45 % de l'indemnité totale a été mis en paiement en faveur de 679 exploitations agricoles qui remplissent d'ores et déjà les conditions d'éligibilité.

Le montant total de cet acompte s'élève à 1 010 235,57 €. Des versements seront effectués au fur et à mesure de l'avancement de l'instruction des dossiers pour lesquels des éléments complémentaires ont été demandés.

Le solde de l'indemnisation des dossiers Sécheresse 2017 pourra être mis en paiement dès réception d'une enveloppe de crédits complémentaires courant dernier trimestre 2018.

Contacts presse : Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tél : 05.65.75.71.36 ou 71.30



@Prefet12



Préfet de l'Aveyron